En 2021, le CQP APS évolue et devient Titre à Finalité Professionnelle Agent de Prévention et de Sécurité

Parcours Agent de Prévention et de sécurité incendie

financement Région Bretagne

6 avril - 12 juil
de sept à déc-21*

site de Rostrenen

319 heures
(parcours complet - 3 semaines de stage en entreprise)

- TFP APS socle de base et spécialité APS
- SSIAP1 : sécurité incendie en ERP et IGH
- Module sécurité électrique et modules transversaux accompagnement à la sécurisation du parcours et à l'insertion professionnelle - Préparation à la certification

Pré-requis : *Maîtrise du socle de connaissances et compétences professionnelles [CléA] ; numéro d'autorisation préalable d'entrée en formation (délivrée par le CNAPS)*(1)

Validations : *TFP APS, SSIAP1, SST, habilitation électrique*

Agent de Sûreté Aéroportuaire T10 (CQP ASA)

2 nov - 10 déc

190 heures
(hors examen ASA)

- Filtrage/Inspection
- Contrôle d'accès
- Rondes & patrouilles

Pré-requis : *Etre de nationalité française ou ressortissant d'un pays membre de l'union européenne, maîtrise du français écrit et oral, notions d'anglais (tests d'entrée), aptitude médicale (test de capacités visuelle et physique), aptitude à la relation de service, numéro d'autorisation préalable d'entrée en formation (délivrée par le CNAPS)* (1)

Validation : *CQP Agent de Sûreté Aéroportuaire typologie 10*

Agent de Prévention et de Sécurité (Titre à Finalité Professionnelle)

15 mars - 23 avril
27 mai - 6 juil
8 sept - 27 oct

183 heures
(examen compris)

15 unités de valeur dont modules secourisme - environnement - situation conflictuelle - stratégie - risques incendie - sensiblisation aux risques terroristes - surveillance et gardiennage - palpation et inspection - surveillance par moyens électroniques - gestion des risques - évènementiel - industriel - pratique·

Pré-requis : *capacité à effectuer un compte-rendu écrit, et oral, savoir compter (tests d'entrée) ; numéro d'autorisation préalable d'entrée en formation (délivrée par le CNAPS)*(1)

Validation : *TFP Agent de Prévention et de Sécurité*

Agent de Sécurité Incendie (SSIAP1)

25 janv - 11 fév
15 fév - 15 avril*
10 - 28 mai
8 - 24 juin
9 - 29 sept
15 nov - 3 déc

75 heures
(examen compris)

mention complémentaire, nous contacter

Satisfaire aux obligations de qualification du personnel de sécurité des ERP et IGH (arrêté du 2 mai 2005 consolidé)

- Veiller à la sécurité des personnes et des biens
- Prévenir les risques d'incendie et de malveillance
- Intervenir en cas d'incendie

Pré-requis : *test écrit (capacité à retranscrire des anomalies sur une main courante), certificat d'aptitude médicale datant de moins de 3 mois, PSC1 de moins de 2 ans ou SST en cours de validité.*

Validation : *SSIAP1*

Chef d'équipe des services de sécurité incendie (SSIAP2)

3 fév - 2 avril*

***A raison d'une journée par semaine**

78 heures
(examen compris)

mention complémentaire, nous contacter

Satisfaire aux obligations de qualification du personnel de sécurité des ERP et IGH (arrêté du 2 mai 2005 consolidé)

- Diriger une équipe sécurité incendie
- Prévenir le risque incendie et malveillance
- Exploiter le poste de sécurité et ses équipements

Pré-requis : *Avoir exercé l'emploi d'agent de sécurité incendie pendant 1607 heures sur 24 mois dans un ERP ou IGH, PSC1 de moins de 2 ans ou SST en cours de validité.*

Validation : *SSIAP2*

(1) Décret n°2009-137 du 9 février 2009 sur l'obtention de la carte professionnelle : les salariés exerçant une activité de surveillance et de gardiennage, transport de fonds et protection physique des personnes doivent solliciter une carte professionnelle auprès du CNAPS. Les personnes souhaitant se former à l'une de ces activités doivent demander auprès de la même autorité une autorisation préalable.

Chef de service de sécurité incendie (SSIAP3)

De janvier
à juin 2022

A raison d'une journée par semaine, le mardi, et 7 jours en continu avant l'examen

224 heures
(examen compris)

mention complémentaire, nous contacter

Satisfaire aux obligations de qualification du personnel de sécurité des ERP et IGH (arrêté du 2 mai 2005 consolidé)

- Manager un service de sécurité
- Conseiller le chef d'établissement en matière de sécurité incendie
- Assurer l'assistance des personnes au sein de l'établissement
- Assurer le suivi des obligations de contrôle et d'entretien (tenue des registres et de divers documents administratifs concourants au service).

Pré-requis : *Diplôme de niveau IV minimum ou diplôme d'ERP2 ou IGH2 avec 3 ans d'expérience dans la fonction ; SST*

Validation : *SSIAP3*

Maintien et Actualisation des Compétences

Une session par mois

24 heures*

La formation MAC est obligatoire pour tout renouvellement de la carte professionnelle.

- Gestes élémentaires de premiers secours
- Cadre juridique d'intervention de l'agent de sécurité,
- Compétences opérationnelles générales
- Compétences opérationnelles spécifiques (risques terroristes)

*31h avec le MAC SST

Recyclage/ Remise à niveau

SSIAP1 les 3, 4 & 5 mars
les 14, 15 & 16 sept
les 21, 22 & 23 sept

SSIAP2 les 10, 11 & 12 mai
les 29, 30 sept, 1er oct

SSIAP3 *du 10 au 16 fév*

De 2 à 5 jours
selon le SSIAP

Recyclage triennal obligatoire pour les personnels des services de sécurité incendie.

Pré-requis : *qualification de secourisme en cours de validité.*

Les personnes titulaires du diplôme SSIAP ayant dépassé la date limite de recyclage ou ne pouvant justifier d'au moins 1607 heures d'activité dans la fonction durant les 36 derniers mois ***doivent se soumettre à une remise à niveau pour accéder à l'emploi.***

Sauveteur Secouriste du Travail (SST)

Une session par mois (hors congés scolaires)
dates supplémentaires en fonction des demandes

14 heures

Porter secours aux personnes face à une situation d'accident dans l'attente de l'arrivée des secours.

Maintien et actualisation des compétences (MAC) : 7 heures
Le 1er recyclage doit avoir lieu dans les 24 mois qui suivent la formation initiale. La périodicité est fixée à 24 mois.

Dates nous consulter.

Formations modulaires réglementaires intra-entreprise

Sensibilisation à la manipulation des extincteurs

Nous consulter

Reconnaître les classes de feux, mettre en oeuvre les différents moyens d'extinction mis à disposition

Equipier de première et/ou seconde intervention

Nous consulter

Etre capable de donner l'alerte et d'organiser les évacuations, utiliser les moyens de première intervention pour faire face au feu.

Cette offre n'est pas exhaustive. D'autres modules de formation peuvent être proposés.
Les contenus et les durées de formation sont établis en fonction des objectifs visés et du public concerné (nous consulter)